

Département de l'Eure, commune de
St-Sylvestre-de-Cormelles



Plan local d'urbanisme

Prescription de l'élaboration du Plu le 5 mars 2013
 Projet de Plu arrêté le 16 mars 2017
 Projet de Plu approuvé le 19 juin 2018

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 19 juin 2018 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de St-Sylvestre-de-Cormelles

Le maire,
 M. Jean-Pierre Capon

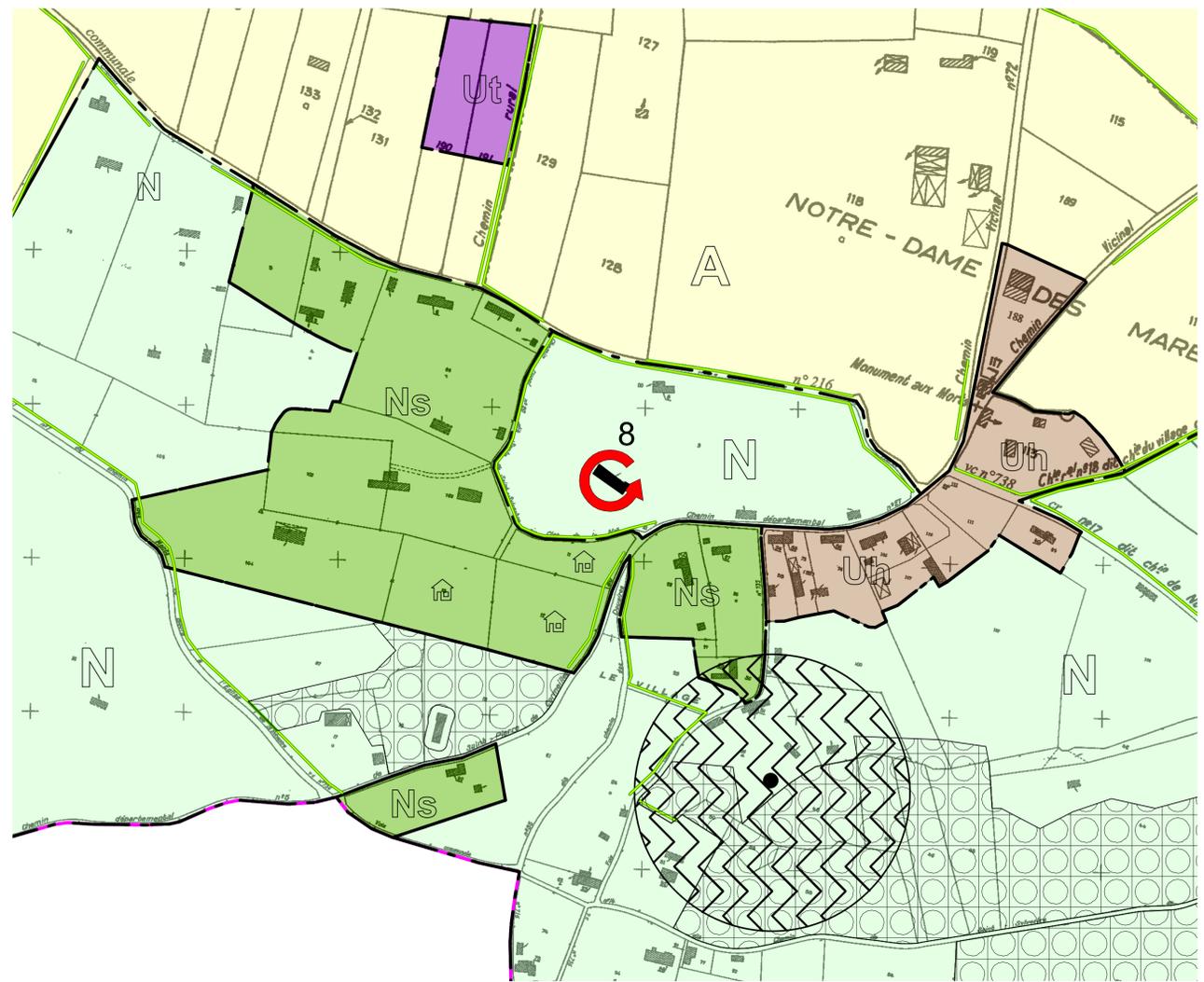
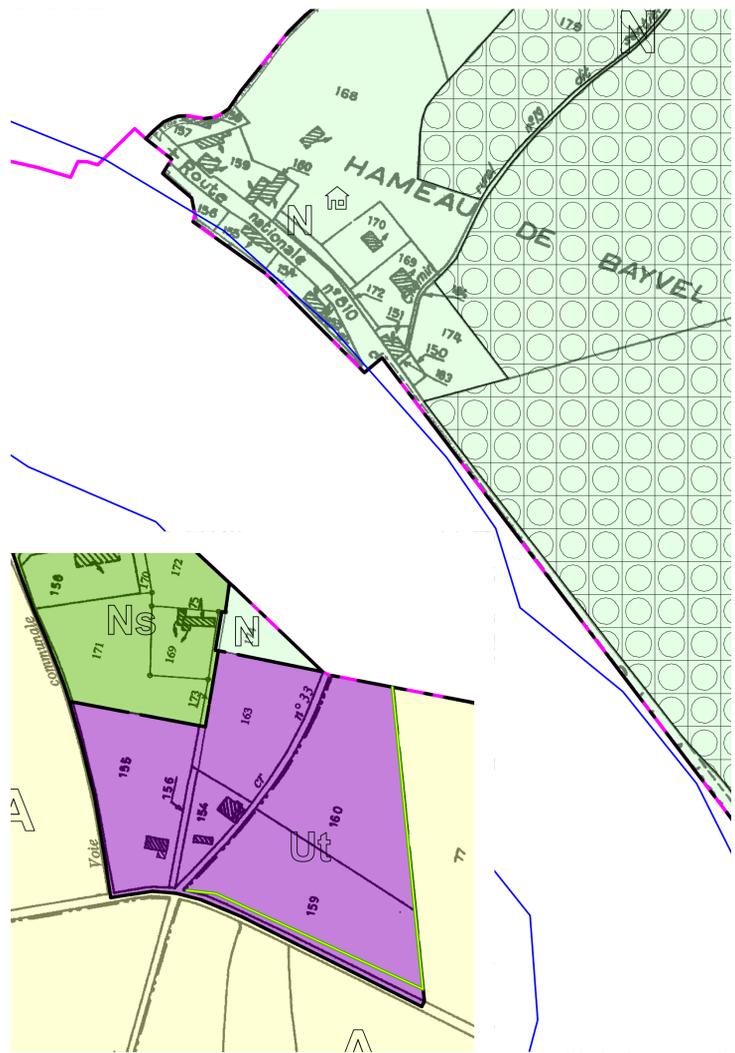
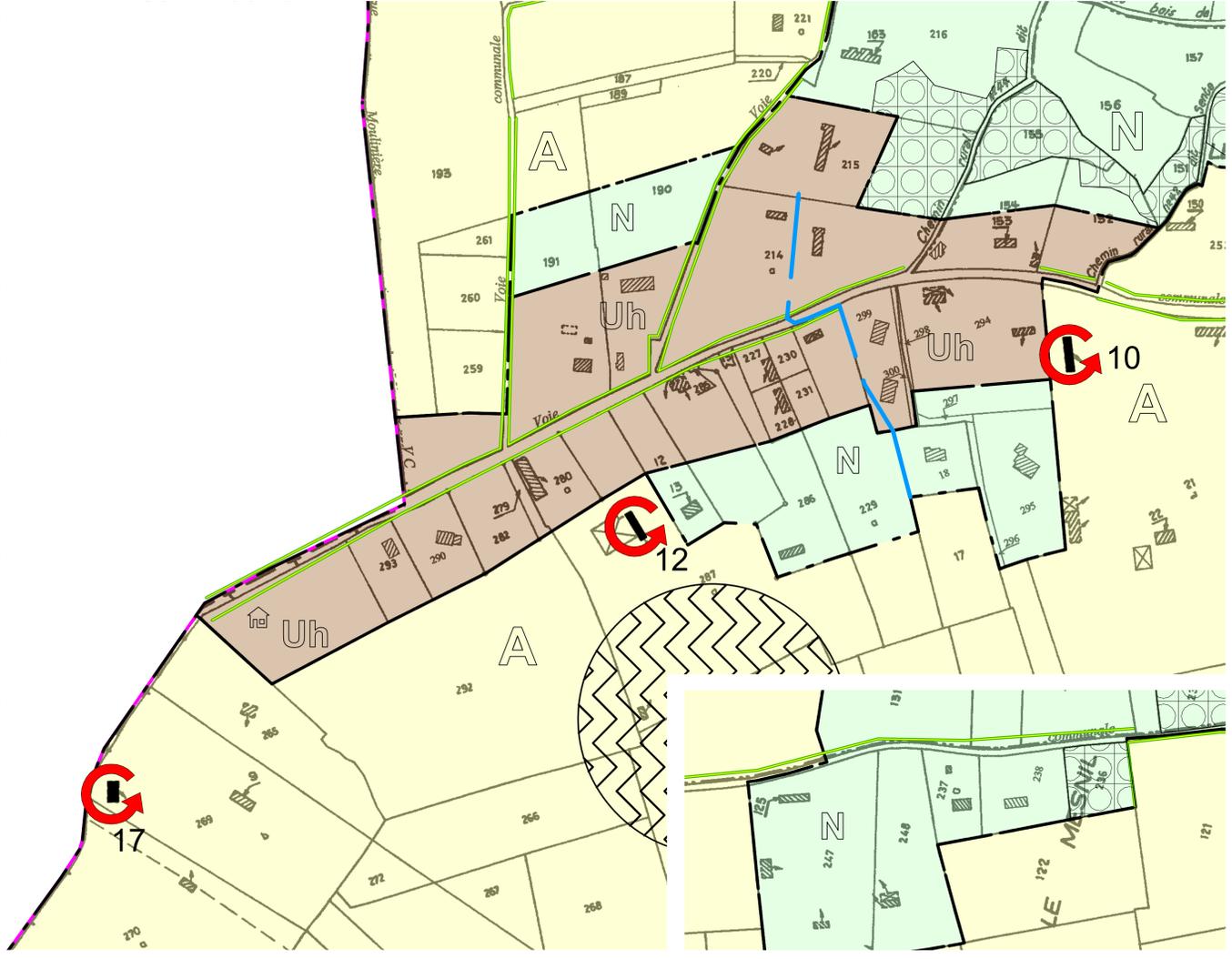
RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE
 plan de zonage des parties urbanisées



Date :	Phase :	Échelle :	Pièce n°
12 juin 2018	Approbation	1 / 2 000	4.3

Mairie de Saint-Sylvestre-de-Cormelles, Le Gallet, 27240 Saint-Pierre-de-Cormelles
 Tél : 02 32 56 25 56

agence **Gilson & associés Sas**, urbanisme et paysage
 2, rue des Côtés, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com



LÉGENDE DU ZONAGE

- Limite de zone
- Écoulement des eaux
- Uh Zone de hameau à dominante d'habitat
- Ut Zone d'activités de loisirs et de tourisme
- A Zone agricole
- Ap Secteur de protection de la biodiversité et du paysage en zone agricole
- N Zone naturelle
- Ns Secteur de capacité d'accueil limitée en zone naturelle (Stecal)
- Bâti pouvant prétendre à un changement de destination Articles L.151-11 et R.151-35
- Périmètre de risque de cavités souterraines déterminées Rayon de sécurité de 90 mètres
- Espace boisé classé Article L.113-1

Éléments repérés au titre des articles L.151-23 :

- haie
- Zone à risque d'inondation Ce report peut comporter quelques décalages.

